



Compte-rendu du Comité Syndical du 11 septembre 2021 A Asnières sur Vègre

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Marc BAUDRY, Michel BRIFFAULT, Christian GILLES, Michel LEGENDRE, Régis NOIR, Daniel CHEVALIER, Mélanie COSNIER, Corinne KALKER, Jean-Louis LEMAITRE, Jean-Louis LEMARIÉ, Brigitte TETU-EDIN, Emma VERON, Jean-François ZALESNY, Emmanuel d'AILLIERES, Rémy FROGER, Dominique ROUSSEAU, Catherine TAUREAU, Noël TELLIER, Sonia TREMOUREUX

Emmanuel FRANCO, Delphine DELAHAYE

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :

Daniel COUDREUSE, Emmanuel DUHAMEL, Sébastien HUET, Anthony MUSSARD, Jean-Louis MORICE, Pascal LELIEVRE, Antoine d'AMECOURT, Corinne KALKER, Pierre PATERNE, Dominique DHUMEAUX, Francis HOURQUEBIE, Joël LEPROUX, Patrick MAUBOUSSIN, Roger PIERREAU,

MEMBRES SUPPLEANTS PRESENTS :

Hyacinthe MACE,

PROCURATIONS VALABLES :

Cathy PAULOUIN, Gaëtan VALLEE, Nicolas LEUDIERE, Sylvie LE DRÉAU

Equipe technique : Céline BIHEL, Isabelle VACHÉ, Carole LESIOURD

Le secrétaire de séance est nommé : Monsieur Jean Louis LEMARIE est désigné pour remplir ses fonctions après acceptation de l'intéressé.

Ouverture de séance

Monsieur Jean Louis LEMARIE, maire d'Asnières sur Vègre, prononce un mot d'accueil et le Président, Monsieur Emmanuel FRANCO ouvre la séance.

I- Approbation du compte rendu de la séance du 19 juin 2021

Le Président propose au Comité Syndical l'approbation du compte-rendu de sa session du 19 juin 2021. Aucun participant ne formule de remarque. Ledit compte-rendu est alors adopté à l'unanimité des présents.



II- Proposition de CDI – Conseiller en Energie Partagé (CEP)

Considérant :

- que l'actuel CEP, Olivier Hennebert, arrive à terme de son deuxième contrat CDD
- les enjeux du plan climat (PCAET) et notamment l'importance des enjeux liés à la rénovation énergétique des bâtiments publics
- les retours positifs des communes adhérentes au service CEP,

Il est indispensable que le Pays soit doté des compétences techniques nécessaires pour maintenir ce service CEP.

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement public.

Il appartient donc au Comité syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

En conséquence, le Comité syndical approuve à l'unanimité de :

- Valider l'ouverture d'un contrat CDI à temps complet de catégorie A pour le poste de Conseiller en Energie Partagé
- Valider que la rémunération soit calculée en référence à un indice personnel
- Valider que le poste bénéficie d'un régime indemnitaire tel que fixé par délibération N°01/05/2020 du 17 février 2020
- Valider que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.
- Autoriser le Président à signer tous documents relatifs à la mise en œuvre de cette décision.

III- Mise à jour de la délibération de création du poste chargé de mission PAAT

Le centre de Gestion demande une modification de la délibération créant le poste non permanent de chargé de mission PAAT :

- ✓ Il s'agit de **faire référence à l'article 3-II** et **non 3-3-2** de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, pour créer un contrat de projet

Le reste de la délibération reste inchangé.

En conséquence, le Comité Syndical approuve à l'unanimité de :

- Valider cette décision modificative

IV- PAAT_Présentation d'un projet d'innovation en production maraîchère

Lors du Comité Syndical du 7 janvier 2021 (Délibération N°01_2021), le Comité Syndical a validé le PAAT du Pays Vallée de la Sarthe intitulé : « Vers la résilience du système alimentaire territorial et une moindre dépendance aux énergies fossiles. » Les objectifs du PAAT sont de :

- Reterritorialiser l'alimentation
- Créer de nouvelles filières nourricières et durables
- **Expérimenter en portant des actions innovantes**
- Participer à la sensibilisation



Le diagnostic agricole du territoire montre qu'il existe un déficit de production maraîchère et d'arboriculture pour tendre à la résilience alimentaire.

Dans ce cadre, un projet innovant de production maraîchère est présenté en séance.

Les réactions et avis quant au projet présenté :

Les réserves :

- Une interrogation quant à la légitimité des élus du Pays pour juger de l'intérêt scientifique et technique de cette expérimentation : il s'agirait plutôt des compétences d'organisme de Recherche
- Une interrogation quant à la bonne utilisation de l'argent public pour soutenir ce genre de projet
- Une interrogation quant au fait de parler d'agriculture biologique alors qu'il n'y a pas de lien avec la terre

Les intérêts :

- Une question sur le lien entre un tel projet et l'enjeu des biotechnologies qui permettent le développement de plantes qui « se défendent toutes seules »
- Une remarque sur le fait que cette technique est du ressort de l'agriculture urbaine : qui peut être intéressante sur une partie du territoire
- Des échanges sur la volonté de « faire un pas en avant », d'aller vers toutes les nouvelles technologies qui permettent de nourrir les gens
- Une remarque sur le fait que ce projet est une occasion de faire du Pays une vitrine de l'innovation
- Le souhait de « mettre de l'argent » sur un projet d'alimentation
- La volonté d'agir sur ce sujet de l'alimentation, d'autant plus quand l'initiative vient de la société civile

En conséquence, le Comité syndical :

- Approuve par 21 voix POUR, par 2 voix CONTRE, et par 3 ABSTENTIONS :
- L'accompagnement par le Pays Vallée de la Sarthe dans le cadre de la mise en œuvre du PAAT, du projet d'innovation de production maraîchère en Aéroponie tel que présenté en séance (description jointe en annexe),
- Le principe de répondre aux appels à projets (ADEME, DRAAF, Région, etc.) permettant de financer le projet pour une durée de 3 ans
- Autorise le Président à faire toutes les démarches nécessaires pour la mise en œuvre de cette décision.

V- PAAT_ateliers de la résilience agricole et alimentaire

Afin de co-construire le programme d'actions du PAAT et de répondre aux enjeux de chacune des trois communautés de communes, des ateliers du PAAT seront organisés en 4 sessions réparties de septembre à mars (dates détaillées dans le tableau ci-dessous). Ces ateliers seront l'occasion de :

- Présenter les résultats de stage de Laurine (en septembre) : diagnostic des capacités de production et de consommation à l'échelle du Pays
 - Puis d'approfondir les notions des résilience agricole et alimentaire (ateliers 1 en novembre, atelier 2 en janvier et atelier 3 en mars 2022) avec deux intervenants spécialisés.
- Il s'agira notamment d'appréhender les menaces qui pèsent sur notre système alimentaire actuel et d'explorer les voies de résilience possibles (détaillées dans la figure page suivante). Le contenu détaillé des ateliers a été envoyé en amont de la réunion, en annexe des rapports techniques.



Pour organiser ces ateliers, le fonds de formations des élus (DIFE) est mobilisé, afin de financer les intervenants spécialisés. Les élus souhaitant participer sont donc invités à remplir les documents nécessaires.

Dates des ateliers selon les CDC :

	PRESENTATION DES RESULTATS DU DIAGNOSTIC PAAT POUR CHAQUE CDC (stage 6 mois)	ATELIER 1 : qu'est-ce que la résilience alimentaire dans nos territoires ?	ATELIER 2 : quelles actions mettre en œuvre pour agir en faveur de la résilience alimentaire ?	ATELIER 3 : Comment mobiliser pour agir en faveur de la résilience alimentaire ?
<i>Intervenants :</i>	<i>Laurine Girault</i>	<i>Lucile Giquel et Ludovic Mamdy : formateurs en résilience agricole et alimentaire</i>		
Elu.es de la CDC du Pays sabolien	Lundi 27 septembre matin	Lundi 15 novembre matin	Lundi 17 janvier matin	Lundi 21 mars matin
Elu.e.s de la CDC Val de Sarthe	Lundi 27 septembre après-midi	Lundi 15 novembre après-midi	Lundi 17 janvier après-midi	Lundi 21 mars après-midi
Elu.es de la CDC LBN	Mardi 28 septembre matin	Mardi 16 novembre matin	Mardi 18 janvier matin	Mardi 22 mars matin

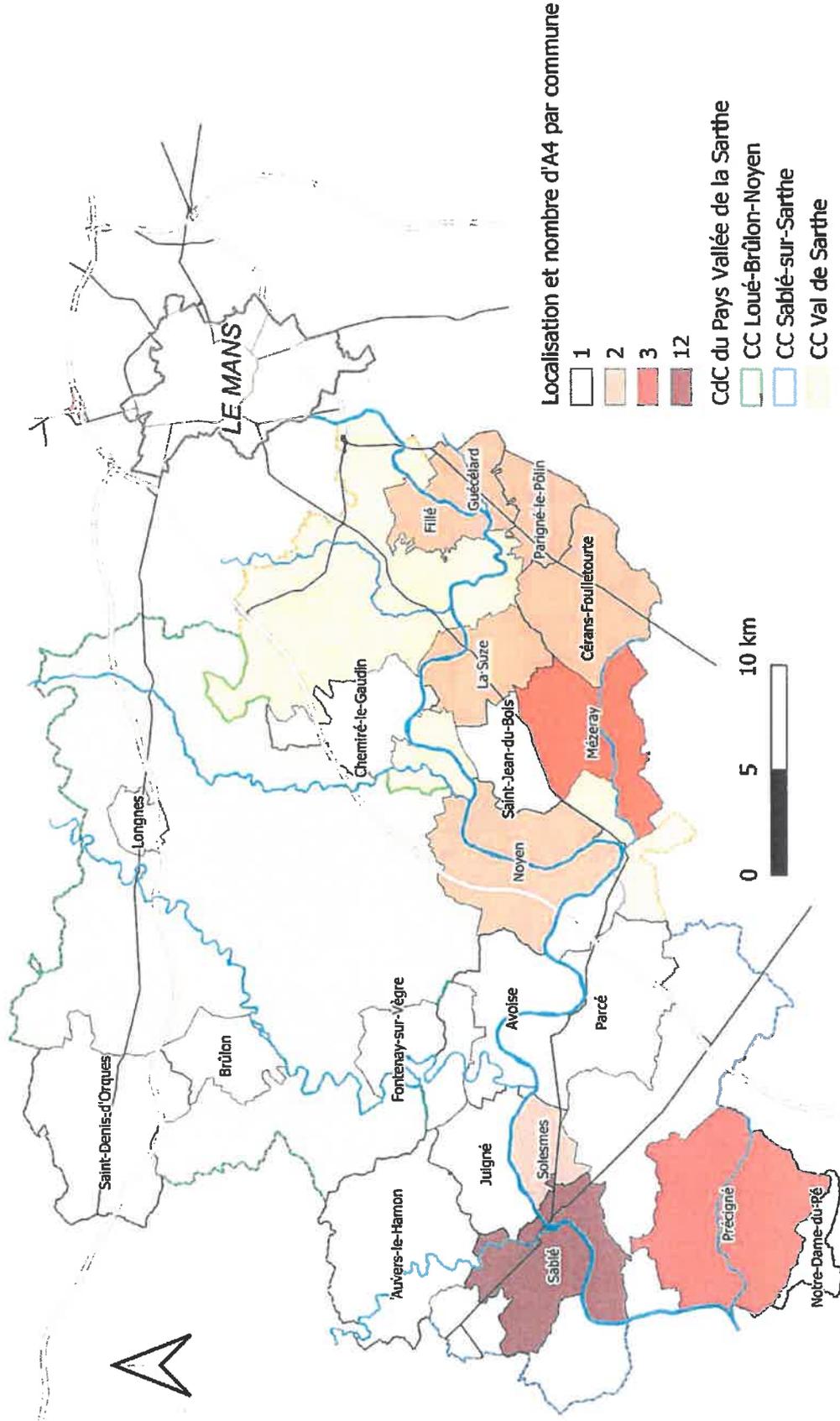
VI- PTRE_Point d'information

Type d'actes	Objectifs sur le PAYS par an	Objectifs sur la CDC Sablé par mois	ACTES REALISÉS mai-21	ACTES REALISÉS juin-21	ACTES REALISÉS juil-21	TOTAL ACTES REALISES
A1 : contacts téléphoniques	1010	31	31	37	26	94
A2 : rdv individuel	808	25	27	27	19	73
A3 : audit énergétique (Bureau d'Etudes)	20	1	1	0	0	1
A4 : visite de logement et accompagnement jusqu'aux travaux	100	3	11	18	9	38

- Sur les trois premiers mois de fonctionnement sur la CDC du Pays sabolien, 38 actes A4 ont déjà été réalisés, sur les 100 prévus par an à l'échelle du Pays. Ces résultats sont très encourageants pour le déploiement prévu en octobre, sur les CDC LBN et Val de Sarthe.
- Dans ce cadre, un deuxième technicien PTRE a été recruté : Vincent Grandjean intégrera l'équipe du Pays Vallée de la Sarthe le 13 septembre 2021.
- L'analyse cartographique de la répartition des ménages accompagnés montre qu'un certain nombre d'entre eux provient déjà des CDC LBN et Val de Sarthe (carte page suivante)



Répartition des ménages accompagnés dans le cadre de la PTRE SARHA depuis avril 2021 :





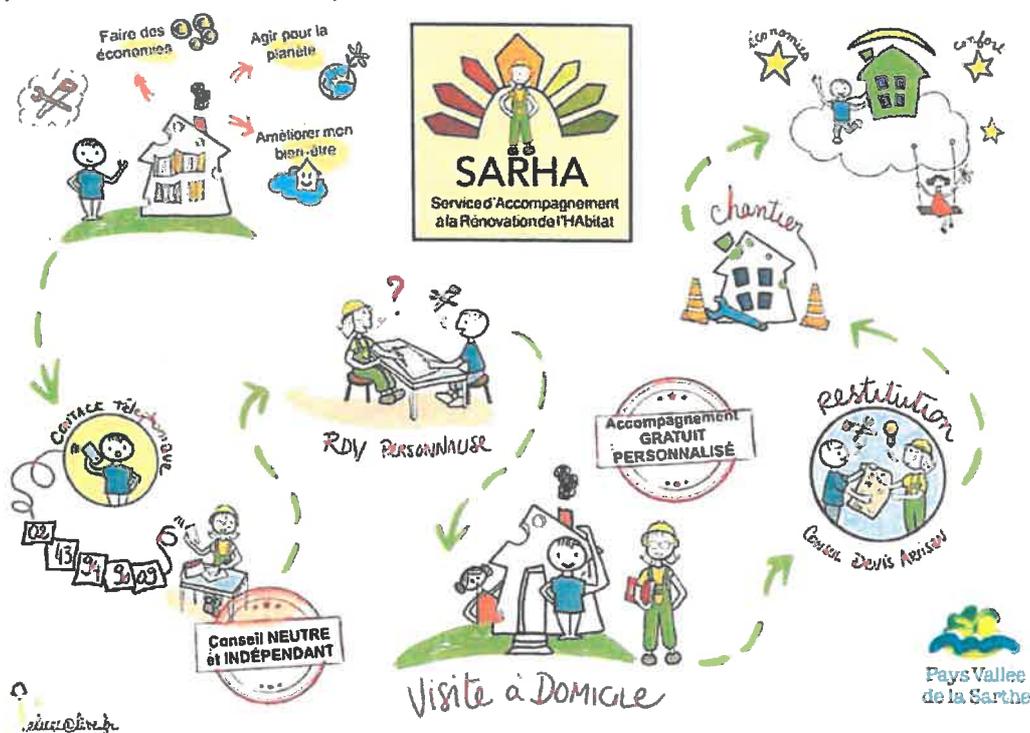
Point budgétaire :

Par courrier en date du 22 juin 2021, le Ministère de la Transition Ecologique annonce qu'une mesure de soutien aux espaces FAIRE serait mise en place dès 2021 : « **un forfait CEE pourra être octroyé aux porteurs associés, à titre exceptionnel pour l'année 2021, à hauteur de 8000€ par espace FAIRE référencé à date du 1^{er} juin 2021 dans la base de données BDD-FAIRE, montant auquel pourra s'ajouter 8000€ pour chaque recrutement de nouveau conseiller (base équivalent temps plein) intervenu au cours de l'année 2021** »

Dans ce cadre et sous réserve de confirmation, le Pays Vallée de la Sarthe pourrait bénéficier d'une aide exceptionnelle de 16 000 € pour avoir créé la PTRE SARHA avant le 1^{er} juin 2021.

Point communication :

- L'EIE va intervenir dans les écoles de la CDC du Pays sabolien d'ici fin décembre 2021. Une nouvelle convention sera ensuite à définir avec l'EIE pour l'année 2022, à l'échelle des trois CDC.
- Le dépliant SARHA va être « relooké » pour le déploiement du service prévu en octobre : il s'agit principalement de reprendre le parcours d'accompagnement sous forme de dessins (réalisation : Cécile Moline) :



VII- Candidature retenue à l'AMI MERISIER

Par délibération N°23_2021 du 19 juin 2021, le Pays Vallée de la Sarthe a candidaté avec le PETR Vallée du Loir, à l'appel à projet MERISIER : Mutualiser les Ecoles pour Rénover : Imaginer des Solutions, Implanter, Evaluer, Récolter (programme ACTEE2 : CEE PRO-INNO-52). Par notification officielle, le Pays Vallée de la Sarthe et le PETR Vallée du Loir sont lauréats de cet AAP MERISIER.

Pour le Pays Vallée de la Sarthe, il s'agit en plus d'articuler le projet MERISIER avec l'appel à projets LEADER (sur la période de transition) pour concrétiser la réalisation de 4 projets exemplaires de rénovation énergétiques : « Ecoles Bas carbone »



Concrètement, quatre types d'opérations sont **finançables à partir du 6 août 2021 et jusqu'au 30 septembre 2023** :

1. **Ingénierie** : un poste d'économiste de flux (financé à 50% pendant 2 ans)
2. **Matériel** : financement à hauteur de 50 % d'outils de mesure, petits équipements, logiciels de suivi des consommations
3. **Etudes** : financement de 20 études (audits, études thermiques et énergétiques) à hauteur de 50 %
4. **MOE** : aide au financement de la maîtrise d'œuvre (enveloppe de 9 000 € à répartir)

En conséquence, le Comité Syndical valide à l'unanimité de :

- Créer un poste d'économiste de flux, à temps complet sur la base d'un contrat de projet non permanent de la fonction publique territoriale de catégorie A, et d'une durée de 3 ans.
- Valider que la rémunération soit calculée en référence à un indice personnel
- Valider que le poste bénéficie d'un régime indemnitaire tel que fixé par délibération N°01/05/2020 du 17 février 2020
- Valider que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.
- Autoriser le Président à signer tous documents relatifs à la mise en œuvre de cette décision.

VIII- LEADER_Appl à projets « Ecoles Bas Carbone »

Lors de sa Commission permanente du 21 mai 2021, le Conseil régional des Pays de la Loire a validé l'attribution d'une enveloppe complémentaire de **599 693€ pour la période 2021-2022** (la prochaine programmation LEADER étant annoncée pour début 2023).

Le Comité de Programmation LEADER a validé l'utilisation de l'enveloppe de la manière suivante :

- 50 000 € pour financer les dossiers en cours et placés sur « liste d'attente »
- 150 000 € pour financer de nouveaux projets, portant sur les fiches actions 1.1 / 3.1 et 3.2 avec un seuil minimum de 15 000 € par projet
- 400 000 € dans le cadre d'un appel à projets, pour la rénovation énergétique des écoles/groupes scolaires, avec un seuil de subvention de 100 000 € par projet.

Contexte de l'appel à projets « rénovation énergétique des écoles maternelles, élémentaires et des groupes scolaires » :

Les écoles représentant 30% de la consommation énergétique de l'ensemble des bâtiments communaux, il semble pertinent pour les membres du Comité de programmation LEADER et les élus du Pays Vallée de la Sarthe d'y engager des actions de réduction des consommations énergétique.

Au niveau national, le décret Eco-énergie tertiaire dit « **Décret tertiaire** », issu de la loi Elan, est une obligation réglementaire engageant les acteurs du tertiaire vers la sobriété énergétique. Il concerne les bâtiments ou ensemble de bâtiments tertiaires, d'une surface de plus de 1000 m². Les écoles sont ainsi concernées.

Par ailleurs, en 2021, le Pays Vallée de la Sarthe et le Pays Vallée du Loir ont été lauréats de l'appel à manifestation d'intérêts « **Merisier** » ayant pour objectif de soutenir des projets de rénovation énergétique pour plus de 1 000 écoles.

Par conséquent, un Appel à projets LEADER pour le financement de projets de rénovation



énergétique des écoles maternelles, élémentaires et des groupes scolaires, permettant d'anticiper le cadre réglementaire, va être lancé par le Pays Vallée de la Sarthe.

Calendrier souhaité :

- 21 septembre 2021 : Validation des critères d'éligibilité par le Comité de programmation LEADER
- Début octobre : envoi de l'Appel à projets au Conseil régional et à l'ASP (Agence de Service et Paiement) pour la contrôlabilité des éléments et communication des grandes lignes auprès des collectivités du Pays
- Début janvier 2022 : lancement de l'Appel à Projets
- Fin février : clôture de l'Appel à projet
- Mars : sélection des projets

Opérations et dépenses éligibles – VERSION PROVISOIRE (sous réserve de la validation en cours du Conseil régional et de l'ASP) :

Les bâtiments éligibles sont les écoles maternelles, élémentaires et groupes scolaires dont les cantines et accueils périscolaires.

En outre, les bénéficiaires éligibles sont les communes du Pays Vallée de la Sarthe ou leur groupement (SIVOS).

Une enveloppe de 400 000€ est mobilisée dans le cadre de cet Appel à projets, avec un seuil de subvention LEADER à 100 000€ par projet, permettant de financer 4 projets exemplaires maximum.

Le Pays Vallée de la Sarthe ambitionne de soutenir des projets exemplaires d'écoles bas carbone, définis par une faible consommation d'énergie, l'utilisation de matériaux biosourcés et l'utilisation d'énergies renouvelables.
Les collectivités devront être accompagnées par le Conseiller en Energie Partagée (CEP) et/ou l'économiste de flux du Pays, tout au long du projet.

Plus spécifiquement, les opérations éligibles sont les suivantes :

- Études de pré-faisabilité et de faisabilité, études organisationnelles, stratégiques, financières, de marché, diagnostics énergétiques et thermiques, études comparatives et études de faisabilité de production d'énergies renouvelables
- Travaux de rénovation énergétique des bâtiments éligibles et de leurs équipements

Objectifs de réduction à atteindre	Critères de sélection
Les porteurs de projets devront s'engager dans un objectif de consommation maximale en énergie finale, après travaux, de 75 kWh_{ef}/m².an pour les écoles maternelles et de 80 kWh_{ef}/m².an pour les écoles élémentaires et/ou les bâtiments périscolaires (correspondant aux objectifs 2030 du décret tertiaire)	<p>1. Les projets de rénovation devront obligatoirement intégrer un des deux critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">- L'utilisation de matériaux bio-sourcés pour l'isolation (béton de chanvre, enduit en terre crue, bois, ouate de cellulose, textile recyclé...)- L'installation d'équipements utilisant des énergies renouvelables (hors PAC air/air et PAC air/eau). <p>Les projets intégrant ces 2 critères pourront faire l'objet d'une bonification de la subvention LEADER.</p> <p>2. Les projets devront faire l'objet d'un audit énergétique.</p> <p>3. Les projets devront faire l'objet d'une expertise technique du Conseiller en Energie Partagée (CEP) et/ou l'économiste de flux du Pays Vallée de la Sarthe qui valideront le calcul de l'audit.</p>



	<p>4. Les porteurs de projets devront s'engager à réaliser un test d'étanchéité à l'air final (Coefficient Q4).</p> <p>5. La performance énergétique, après travaux, sera vérifiée par le CEP et/ou l'économe de flux du Pays Vallée de la Sarthe qui établira un certificat de conformité.</p>
	<p>Les 5 critères ci-dessus sont cumulatifs</p>

En complément des critères LEADER ci-dessus indiqués, une **simulation thermique dynamique** ainsi qu'une **étude fluides** (chauffage, ventilation, ECS voire éclairage) devront être produites et versées au dossier.

Les projets seront également appréciés sur la base de leur performance environnementale :

- Recours aux énergies renouvelables (solaire, bois énergie...)
- Mise en place d'actions en faveur de la préservation et/ou reconquête de la biodiversité (toiture végétalisée, hôtels à insectes...)
- Prise en compte du confort d'été et d'hiver
- Gestion des déchets en cours de chantier et prévu dans le cadre de l'utilisation du bâtiment

Le Pays Vallée de la Sarthe est responsable de la sélection des projets et de la vérification de leur complétude. L'instruction réglementaire des dossiers est ensuite assurée par le Conseil régional des Pays de la Loire, Autorité de Gestion des Fonds Européens.

Vu l'heure avancée, le Président propose de reporter le débat stratégique sur le développement du chauffage au bois sur le territoire. Le sujet sera abordé au prochain CS, à la rentrée.

M. FRANCO remercie les participants et clôture la séance.

**La secrétaire,
Jean Louis LEMARIE**

**le Président,
Emmanuel FRANCO**

